



**PAR COURRIEL**

Québec, le 19 septembre 2018

Me Charles Breton-Demeule  
3 avenue des Villas  
Lac-Delage (Québec) G3C 5E1  
cbretondemeule@outlook.com

Monsieur,

Par la présente, j'accuse réception de votre demande visant à ce qu'une ordonnance ministérielle soit rendue en application de l'article 76 de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) concernant l'immeuble sis au 102, rue Notre-Dame Sud, à Sainte-Marie.

Votre demande a été portée à l'attention de la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, madame Marie Montpetit. La ministre procédera à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'immeuble et ordonnera la cessation de tous travaux de démolition sur l'immeuble et le terrain pour une période de 30 jours. Soyez assuré que nous vous tiendrons informé du suivi qui sera donné à votre demande.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Pierre-André Corriveau, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par téléphone au 418-838-9886 poste 223, ou par courriel à pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Marie-Claude Champoux

N/Réf. : 33272